

DÉCLARATION D'INTENTION

En application des articles L.121-18 et R. 121-25 du code de l'environnement

RN10 - Réaménagement des carrefours plans dans la Charente

1. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

La Route Nationale (RN) 10 est un axe structurant reliant Poitiers à Bordeaux. Sa mise à 2x2 voies a été achevée en 2023. Cette même année, l'Etat a amorcé la réalisation des études visant à définir les solutions techniques pour supprimer les six derniers carrefours plans subsistant sur le tronçon Angoulême-Ruffec. Ces aménagements doivent améliorer notablement la sécurité sur l'axe, tout en maintenant une desserte fine du territoire et un bon fonctionnement des activités économiques. Ils permettront de moderniser et d'étendre les aires de repos de Maine-de-Boixe Est et Ouest.

2. CARACTÉRISTIQUES DU PROJET ET INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

L'Etat a défini 4 scénarios d'aménagement, résultant des combinaisons de 3 variantes dans le secteur nord et 3 variantes dans le secteur sud. Ces aménagements prennent différentes formes : suppression des carrefours plans par la fermeture des terre-pleins centraux et des voies de tourne-à-gauche ; création d'échangeurs complets, complément à des demi-échangeurs existants, création de bretelles d'insertion et de sortie ; construction d'ouvrages d'art ; rétablissement par l'aménagement de voies existantes ou la création de voies nouvelles.

Les variantes et les scénarios ont été conçus en cohérence avec la démarche Eviter-Réduire-Compenser, à partir d'un premier niveau d'études avancé. Celui-ci a mis en évidence des enjeux forts à très forts pour le milieu naturel, des besoins de mobilité pour les activités économiques, notamment l'agriculture, ainsi que des enjeux paysagers.

Le programme d'aménagement et les incidences potentielles sont présentés en détail dans la déclaration d'intention complète, accessible depuis le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (voir ci-dessous).

3. LISTE DES COMMUNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AFFECTÉES PAR LE PROJET

La suppression des six carrefours plans pourrait avoir un impact sur les communes de :

- Ruffec
- Barro
- Courcôme
- Verteuil-sur-Charente
- Salles-de-Villefagnan
- Maine-de-Boixe
- Nanclars
- Aussac-Vadalle
- Villejoubert
- Tourriers

4. MODALITÉS ENVISAGÉES POUR LA CONCERTATION DU PUBLIC

L'État, représenté par la DREAL Nouvelle-Aquitaine, a fait le choix d'engager une concertation préalable volontaire en application de l'article L. 121-17-1 1° du code de l'environnement.

La concertation se déroulera sur une durée minimum de 4 semaines. Le public en sera informé par la publication d'un avis de concertation préalable quinze jours avant le début de la concertation. La concertation s'appuiera sur un dossier de concertation. Le public aura l'opportunité de s'exprimer par l'intermédiaire de registres numériques et papier, et lors des temps d'échange organisés par le maître d'ouvrage.

Les modalités envisagées figurent dans la déclaration d'intention complète, accessible depuis le site internet de la DREAL Nouvelle-Aquitaine (voir ci-dessous).

5. CONTACTS

DREAL Nouvelle-Aquitaine

Service Déplacements Infrastructures Transports

05 49 55 63 63

sdit.dreal-na@developpement-durable.gouv.fr

www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr

Cette déclaration est publiée sur le site internet des services de l'Etat et affiché dans les mairies.